



## Démission - arrangement a l'amiable ?

Par **Diablovirtuose**, le 10/11/2010 à 12:56

Bonjour, je viens d'annoncer a mon patron mon intention a démissionner.

Il est d'accord sur le principe pour un accord amiable pour que je puisse toucher le chômage le temps de faire la jonction avec un autre boulot.

Mais le problème c'est qu'il a déjà accepté ce même principe a l'amiable pour un collègue il y a quelques jours. Il a donc peur que ça fasse "louche" vis a vis des inspecteurs du travail d'avoir 2 départs a l'amiable.

Avez-vous des conseils sur une formulation autre que départ par consentement mutuel pour mon départ mais qui me permettrai d'avoir le droit au chômage de la même manière ?

Merci de votre aide.

Par **Paul PERUISSET**, le 10/11/2010 à 13:27

Bonjour,

Non, c'est le seul moyen (simple et sécurisé) pour rompre le contrat de travail et percevoir les indemnités du Pôle emploi.

D'autres moyens existent, mais cela engendre une procédure très particulière que je déconseille car pas trop légale (licenciement pour faute par exemple..., mais que beaucoup pratiquaient avant la rupture conventionnelle.

Cordialement,  
Paul PÉRUISSET